



Grenoble, le

09 JUIN 2021

ANNABELLE BRETTON
ADJOINTE AU MAIRE
ÉDUCATION POPULAIRE,
JEUNESSE ET DÉMOCRATIE
OUVERTE

Monsieur Guy WALTISPERGER
Président du CLUQ
6, rue du 4 septembre
38000 Grenoble

contact@cluq-grenoble.org

Réf: Cab/AB/OB/LC/DFV/FR/2021-01
Idylle n° 21-127-282324

Monsieur Guy Waltisperger, Président du CLUQ,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration du CLUQ,

Monsieur le Maire a bien lu votre courrier relatif à la refonte de la démocratie locale et en tant qu'Adjointe en charge de la Démocratie ouverte, il m'a chargée de vous répondre.

Commençons par un prétendu chantier de refonte de la *Charte de la démocratie locale*, ouvert selon votre lettre depuis le mois d'octobre dernier. Cette charte n'est plus active depuis 2014. En effet le seul document qui aujourd'hui fait référence est le Guide de la participation qui a été co-écrit avec les habitants, les CCI et les Unions de Quartier en 2017. A l'heure actuelle, il n'y a pas de travaux engagés pour sa modification.

Si vous faites référence à la Charte de fonctionnement des CCI, adoptée par délibération le 26 mars 2018, celle-ci ne fait pas encore l'objet de travaux de modifications à l'heure actuelle. Cette charte de fonctionnement, comme son titre l'indique, explicite les modalités de fonctionnement des CCI de territoire et des ateliers de projet, et non pas de l'ensemble de la démocratie locale, beaucoup plus diverse que des instances consultatives. Le Budget participatif, le Fonds de participation des habitants, Végétalise ta ville, le Comité de liaison COVID 19, les Chantiers Ouverts au Public ou encore les ateliers citoyens de redirection écologique, sont autant d'exemples qui montrent la pluralité des possibilités d'associer les habitant-es à la vie de la cité, autant d'exemples qui montrent que la démocratie locale ne se réduit pas à une seule forme de participation, à une seule instance. Cette diversité est aussi explicitement mentionnée dans le Guide pratique de la participation citoyenne, précisant les différentes dimensions de la démocratie locale : représentative, d'interpellation, directe ou participative. Aussi les différentes formes de participation, allant de l'information, comme préalable, à la co-construction.

Peut-être, souhaitez-vous proposer d'engager un travail de réflexion autour de ces éléments, ou encore de travailler sur une Charte de la démocratie locale ? Dans ce cas, sachez que nous sommes à votre écoute pour entendre vos propositions.

Vous indiquez dans votre lettre que la Ville de Grenoble aurait mis en place des ateliers de projets, « en s'affranchissant » des règles prévues par la Charte de fonctionnement des CCI déjà citée. Vous assimilez les ateliers de projet aux actuels « ateliers citoyens de redirection écologique » qui ne sont pas un dispositif pérenne, mais un projet lié au partenariat avec le laboratoire universitaire Origens, spécialisé dans les démarches de redirection écologique.

.../...

Ce partenariat se base sur une convention passée avec ce laboratoire au Conseil municipal le 28 septembre 2020, et vous pouvez ainsi le vérifier par vous-même en vous rapportant à la délibération 89-(23649) de cette date. La Ville de Grenoble a, en effet, souhaité associer les habitant-es à la construction des politiques publiques de demain autour de deux exigences au cœur du projet municipal: la prise en compte des problématiques environnementales et l'exigence de justice sociale.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, 6 groupes d'habitant.es ont été constitués, 1 pour chaque secteur de la ville. Ils sont composés majoritairement de personnes tiré-es au sort sur une base de plus de 12 000 numéros de téléphone fixes et portables. Dans le protocole proposé, ni le CLUQ, ni les Unions de Quartier ne sont associés, car la composition de ces ateliers est très majoritairement issue du tirage au sort. Ce mode de recrutement permet d'apporter un regard neuf en ouvrant les espaces de dialogue à des personnes qui sont souvent absentes, au lieu de se contenter des interlocuteurs qui sont, non seulement habitués depuis des années, voire décennies à exprimer leur avis, mais aussi qui ne représentent que très peu la diversité des habitant-es de Grenoble.

Par ailleurs, dans une recherche d'inclusion, des personnes souvent éloignées du débat public, des résidents étrangers, des femmes, des jeunes, des personnes en situation de précarité participent également à ces groupes, aux côtés de membres des CCI. Ces groupes se réunissent entre mars et juin pour réfléchir aux priorités pour leur secteur pour les prochaines années. Ces ateliers réaliseront un diagnostic citoyen qui sera rendu public et pourra servir de base aux travaux de projets de territoire ainsi que définir des priorités citoyennes dans chaque territoire. Les CCI, participants de ces ateliers, pourront s'en saisir et veiller au suivi et au respect de cette parole citoyenne, mais aussi vous, si vous le souhaitez, vous pourrez vous en saisir pour avancer sur des pistes venant des citoyens sur les grands défis qui nous attendent. Dans ce sens, les ateliers citoyens de redirection écologique sont une tentative d'explicitier certaines attentes citoyennes, qui pourraient être reprises par tous ceux qui souhaitent s'en emparer.

Vous soulignez dans votre lettre des éléments de bilan des ateliers de projet qui nous invitent à les améliorer notamment sur la question de la transparence et de la représentativité.

La méthode de tirage au sort des ateliers de projet ainsi que des ateliers de redirection écologique se base sur l'intégration d'un tiers professionnel (la société Synoptic, dans le dernier cas) qui, sur une base de numéros téléphoniques (portables et fixes) applique un algorithme permettant d'appeler aléatoirement des personnes qui sont sollicitées pour participer. Certains critères sont exigés au prestataire afin d'avoir un panel le plus pluriel possible.

Dans le cas des ateliers citoyens de redirection écologique, nous avons sollicité de tirer au sort au moins 20 personnes par secteur, avoir un minimum de 52% de femmes, respecter des critères d'âge par secteur (au moins 5 personnes de moins de 29 ans compris, au moins 4 personnes de 30 à 49 ans compris et au moins 4 personnes de 50 ans et plus). Par ailleurs pour susciter une plus grande diversité, nous avons demandé au prestataire d'intégrer au moins une personne étudiante, une personne sans activité et une personne de la CSP « Ouvrier ». Comme vous le savez certainement, le taux de refus à des démarches de participation est élevé. De plus, même dans le monde associatif, l'implication des citoyen-nes est parfois difficile ce qui se reflète dans les faibles taux de renouvellement des CA et des bureaux des associations.

Sur les questions d'indépendance et de fonctionnement, dans le cas des ateliers citoyens de redirection écologique, les documents demandés par les participants sont tous publics, et vous pouvez les consulter sur le site dédié dans l'onglet ressources. Concernant le fonctionnement, nous laisserons les participants faire leur retour à la fin de ce protocole proposé et construit en partenariat avec le laboratoire universitaire Origens. Encore une fois, les ateliers citoyens de redirection écologique ne sont pas des ateliers de projet.

.../...

Avec tous les éléments que nous venons de décrire, je me permets de répondre à votre question : *Depuis quand une démocratie adulte s'autorise-t-elle de choisir ses interlocuteurs ?* La réponse est jamais, et voici la preuve : nous nous donnons le plus grand mal à associer la plus grande diversité de personnes aux dispositifs de participation et non seulement des représentants d'associations particulières. Il serait bien facile de se contenter de toujours parler avec les mêmes habitants, au demeurant, principalement des hommes.

« En 2015, les Unions de quartier ont activement participé au processus de définition et de mise en place des CCI, il en a été de même lors du Séminaire de refonte de déc. 2017 qui avait précédé l'adoption de la nouvelle Charte, pour quelles raisons serions-nous cette fois-ci purement et simplement écartés des débats pour une nouvelle Charte de la démocratie locale ? »

Si le sens de votre lettre est de proposer de travailler pour améliorer la démocratie locale et réfléchir ensemble à la vie démocratique de Grenoble, je vous le répète, nous sommes à votre écoute pour entendre les propositions de vos associations et de vos adhérents. En espérant que cette fois-ci la tentative de dialoguer avec vous, ne reste pas en lettre morte comme c'est le cas sur le pacte d'engagements réciproques, inscrit comme objectif dans la convention d'objectifs et de moyens passé entre la Ville et le CLUQ entre 2017 et 2019 vous accordant un soutien financier important à votre association ainsi que la mise à disposition de locaux de la collectivité.

Enfin, je réponds aux questions posées en fin de votre lettre une par une.

Vous nous demandez de :

- *Reprendre à zéro le processus de refonte de la Charte de la démocratie locale* : Il n'existe pas de processus de refonte de ladite charte à l'heure actuelle
 - *De le rendre public* : Il n'existe pas de processus de refonte de ladite charte à l'heure actuelle.
 - *D'y associer cette fois-ci tous les habitants dont les Unions de quartier* : Il n'existe pas de processus de refonte de ladite charte à l'heure actuelle.
 - *D'y définir des règles de fonctionnement partagées par tous les participants* : Il n'existe pas de processus de refonte de ladite charte à l'heure actuelle.
 - *De nous recevoir au plus vite* : Je vous rappelle, que nous nous sommes rencontrés le 6 mai dernier, jour de votre conférence de presse et de date de cette lettre, à partir de 18h00. Etaient présents vous-même ainsi que le vice-président, le secrétaire et le trésorier du CLUQ, deux élus de la Ville Gilles Namur, ancien président du CLUQ et moi-même, ainsi que deux agents de la Ville, dont le Directeur de la Mission démocratie locale.
- A cette occasion vous n'avez pas souhaité aborder le sujet de cette lettre que nous n'avions pas encore reçue et que vous avez décidé de rendre publique.

Je reste à votre écoute, et je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Annabelle BRETTON

